



## Communiqué de presse

85/22

Montreuil, le 13 octobre 2022.

### Cacophonie dans l'organisation des élections professionnelles de la Fonction Publique Hospitalière

La fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale lance une alerte sur le déroulement des élections professionnelles dans la fonction publique hospitalière.

Les agent.e.s de la fonction publique hospitalière sont appelé.e.s à voter du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. Cependant, alors qu'un cahier des charges associé à un protocole électoral signé par les organisations syndicales représentatives fixe un cadre réglementaire précis, les différents prestataires responsables de l'organisation du scrutin via un vote électronique imposent leurs conditions aux directions hospitalières. Pourtant, ces prestataires privés ont accepté et signé cet accord. Pour rappel, trois prestataires privés se partagent l'organisation des élections professionnelles dans plus de 900 bureaux de vote sur l'ensemble du territoire.

Ces prestataires s'octroient le droit d'imposer aux directions d'établissements d'avoir les listes des candidatures pour les différents scrutins et les professions de foi avant la date butoir fixée par décret.

Y aurait-il une volonté du gouvernement et de nos directions d'organiser sciemment le sabotage des élections professionnelles dans la fonction publique hospitalière afin d'affaiblir la représentativité syndicale ? Ce serait donc un déni de démocratie sociale.

La fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale s'insurge contre ces méthodes anti-démocratiques qui piétinent le code électoral. De même, la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale se saisira de toutes les voies règlementaires, législatives et juridiques à sa disposition pour veiller au respect absolu du déroulement du scrutin et permettre à tou.te.s les agent.e.s de voter.